



## ► Le mot du Maire

L'année 2010 est terminée. Pour l'équipe municipale qui gère votre commune, c'est le moment de dresser un bilan sur les différentes réalisations.

Le plus gros dossier a été celui de la Z.A.C du centre Bourg. Aujourd'hui, les enquêtes publiques portant sur la modification du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme), sur la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, sont terminées. Dans quelques semaines, nous aurons les conclusions du commissaire enquêteur et de la Préfecture, et dans quelques jours, nous commencerons à étudier un programme d'habitat qui pourrait s'intégrer dans la première partie de cette Z.A.C avec des logements en accession à la propriété ou en location, individuels ou en petits immeubles collectifs, comprenant notamment des logements aux exigences de confort et d'accessibilité adaptés aux personnes âgées. Nous souhaitons en faire un lieu de vie inter-générationnel. Ce programme d'habitat sera étalé sur 10 ans, voire 15, pour mener à bien l'opération, et non 3 ans comme indiqué, par erreur, dans le Journal de Saône-et-Loire du mardi 21 décembre 2010.

Parallèlement, nous menons une étude sur la pérennité de certains de nos équipements communaux, particulièrement le restaurant scolaire municipal et la garderie qui pourraient, suite à la loi « dite handicap » sur l'accessibilité aux personnes handicapées, être reconstruits près du groupe scolaire ; ensuite nous procéderions à la restructuration du restaurant scolaire en salles associatives.

Récemment, nous avons décidé d'acquérir le château Lapalus, propriété de 2 ha 11 ca située entre la rue de la Fontaine et la R.D N° 103, pour la somme de 800 000 €. Dans cette unité foncière, 6 000 m<sup>2</sup> environ sont classés en zone constructible dans la partie Nord du parc. Une journée « porte ouverte » sera organisée après l'achat de cette propriété pour que chaque Sancéen puisse faire connaissance avec ce nouveau patrimoine communal.

Qu'allez-vous faire de ce château, me direz-vous ? Dans un premier temps, il fallait avoir la maîtrise de cette propriété avant qu'un investisseur vienne faire du profit, notamment avec la partie constructible.

Notre Communauté d'Agglomération est en pleine vitesse de croisière avec des avancées très importantes sur certains dossiers. Une concrétisation depuis ce 1<sup>er</sup> janvier avec la prise de compétence « petite enfance » qui a entraîné le transfert des agents et des biens à la CAMVAL. Que de réunions, de discussions, de transactions pour arriver à ce beau résultat qui unit et réunit les communes membres. C'est vraiment le premier gros dossier porté et arrivé à son terme où désormais toutes les crèches existantes ou à créer seront accessibles à tous les habitants de la CAMVAL, à un tarif

unique. En tant que vice-président, responsable de cette commission, je remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette construction ; élus, techniciens, chef de service, directeurs d'établissement. En 2011, nous engagerons une étude pour la réalisation de plusieurs micro-crèches (la Roche-Vineuse, Prissé, Senozan et Péronne), ainsi qu'une reconstruction à Charnay-lès-Mâcon.



Le R.A.M (Relais d'Assistante Maternelle) sera étudié et mis en place dès que possible.

D'autres dossiers sont proches de leur réalisation ; les déplacements doux avec l'aménagement de pistes cyclables, la Zone d'Activité Économique communautaire « Europarc Sud Bourgogne » située sur les communes de Charnay et de Mâcon, et l'étude du pôle multimodal de la gare de Mâcon.

Dans le prochain SANCÉ échos, je ferai un point plus précis sur ces dossiers.

La vie d'une commune, c'est aussi tout ce qui touche au quotidien de chacun d'entre nous ; les services que nous offrons à la population, l'amélioration de la sécurité, piétonne et routière, par la réalisation de travaux, notamment rue du Parc, et la mise en place d'un abri bus rue du Bourg, en prenant en compte les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le domaine des loisirs, nous mettrons en place, cette année, un circuit intitulé « la balade des lavoirs » pour faire découvrir notre patrimoine dans le cadre des « balades vertes » initiées par le Conseil Général de Saône-et-Loire.

Je remercie et souhaite une bonne année à toutes celles et à tous ceux qui travaillent à nos côtés, à toutes celles et à tous ceux qui animent notre village avec leurs manifestations. A quoi ressemblerait notre commune sans l'investissement d'une centaine de bénévoles ? Une question que l'on devrait se poser plus souvent pour arriver à la conclusion qu'il manquerait quelque chose d'important ; la sympathie et la convivialité.

Je terminerai mon propos en souhaitant que 2011 soit pour vous une année pleine de bonheur ; que la situation économique s'améliore et que le taux de chômage, qui ne cesse de croître en Saône-et-Loire, s'améliore.

Je souhaite que dans notre beau village, le civisme, le respect et la convivialité restent les objectifs principaux de chacun d'entre nous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2011.

**Roger MOREAU, Maire**

## ► Vœux du Maire

Les Sancéens sont venus nombreux, ce jeudi 6 janvier, pour recevoir les vœux traditionnels du début d'année et échanger quelques informations sur la vie municipale.

Cérémonie empreinte de sympathie et d'amitié, comme l'a définie Monsieur Roger MOREAU Maire qui a salué et remercié les élus, le personnel communal, les enseignantes, les professeurs de l'École de Musique Municipale, les pompiers, la Police Nationale, et tous les bénévoles du C.C.A.S, du comité de fleurissement et des nombreuses associations, pour leur disponibilité et leur généreux soutien qui ne fait jamais défaut.

Il a fait un bilan sur les réalisations 2010 dont l'importante étude de la Z.A.C du centre Bourg programmée sur 10 ou 15 ans, les travaux de voirie rue du Parc et la construction d'un abri bus, rue du Bourg, accessible aux personnes à mobilité réduite. Il a aussi évoqué les projets à l'étude pour 2011 qui seront entérinés en mars prochain au moment de l'élaboration du Budget Primitif.

Le nouveau C.C.E (Conseil Communal d'Enfants), installé en octobre dernier, a été présenté à l'assemblée.

Les travaux de la CAMVAL n'ont pas été oubliés puisque depuis ce début d'année, les haltes garderies et les crèches communautaires sont toutes ouvertes aux jeunes enfants de nos 26 communes membres, avec prise en charge de tous les services petite enfance, transfert de charges, de personnels et de compétences.

Au nom du Conseil Municipal, il a souhaité à toute la population une bonne et heureuse année 2011 pleine de bonheur.

Monsieur Henri VOUILLON, Maire Adjoint, lui a présenté, ainsi qu'à son épouse et à toute sa famille, ses meilleurs vœux de réussite et de santé.

Après le second chant de la chorale « Si l'on chantait », le verre de l'amitié accompagné de quelques toasts a terminé cette agréable soirée.



Au moment de la présentation des vœux par Monsieur Roger MOREAU, Maire.

## Bibliothèque Municipale

L'année 2010 s'est achevée par une exposition de sculptures. Monsieur Julio DIAS, Sancéen, sculpteur autodidacte a exposé pour la première fois ses œuvres à la Bibliothèque pendant tout le mois de décembre. Son travail sur le bois, la pierre, ou le métal témoigne de la diversité de son talent et de sa grande créativité.

D'une part, des masques et des statues en bois, des racines retravaillées, d'autre part, des têtes, souvent énigmatiques, sculptées dans le bloc de pierre ou des femmes à l'enfant aux courbes douces, sans oublier ses réalisations en aluminium et son « homme qui regarde », qui a séduit beaucoup de personnes déçues de ne pas pouvoir l'acheter.

Parfois, Monsieur Julio DIAS passe d'un réalisme sobre, brut, à des formes presque abstraites.

Le public est venu nombreux et a su apprécier, exprimant clairement son admiration à chaque visite auprès des bibliothécaires.

Sur un plan strictement livresque, deux expositions thématiques ont été proposées aux lecteurs : l'une sur les chevaux et l'autre consacrée au phénomène des « Mangas ».

La Bibliothèque a repris ses « Voyages - lectures ». Cette année, c'est « Récréa livre » avec les classes de l'école primaire, et « 1,2,3 Album » qui seront proposés aux lecteurs de toutes les générations au cours du mois de février.

Les nouveaux DVD vous attendent également. Nous vous souhaitons une Bonne Année 2011 avec de belles lectures.



Le vernissage de l'exposition de Monsieur Julio DIAS.



Château LAPALUS, acquisition par la Commune de l'ensemble immobilier situé entre la rue de la Fontaine et la RD 103. On peut apercevoir le Château depuis la RD 103 à travers l'espace boisé.

## ► École primaire

### Les élèves donnent l'exemple

Récupérer les bouchons en plastique avant de jeter les emballages est un geste utile. Monsieur Maurice PERRIER, Président de l'association « un bouchon collecté = un geste utile » basée à Saint Yan, a voulu faire passer ce message à SANCÉ.

Près de 200 personnes (élèves, parents, enseignantes), en présence de Madame Christiane ROGIC, conseillère municipale, chargée du C.C.E (Conseil Communal des Enfants), à l'origine de cette opération, ont écouté avec attention l'exposé de Monsieur Maurice PERRIER sur la récupération des bouchons.

Après avoir présenté la multitude de bouchons récupérables (gel douche, dentifrice, shampooing, lessive, adoucissant, javel, engrais pour plantes, couvercles de verre de moutarde, pâte à

tartiner, café soluble, lait, eau, tout ce qui bouche un contenant, quelque soit le produit...), le Président plus connu sous le pseudonyme de « Père Bouchon » a expliqué que, jetés avec les bouteilles, les bouchons étaient destinés à l'enfouissement car leurs tailles étaient inférieures aux grilles des tamis de tri.

C'est pourquoi, afin d'éviter un tel gaspillage tout en participant à la protection de l'environnement, Monsieur Maurice PERRIER a créé en 2005 l'association « un bouchon collecté = un geste utile ».

Lors d'un premier tri, les bénévoles de l'association enlèvent tous les corps étrangers (piles, capsules et bouchons en fer, étiquettes, pastilles d'étanchéité, vis, pointes, pinces à linge, etc.), puis les bouchons sont conditionnés et vendus à une usine de recyclage. Les fonds récoltés par la vente permettent à l'association de venir en

aide aux personnes handicapées de Saône-et-Loire à faible revenu en achetant du matériel ou des produits non remboursés par les organismes publics.

Les élèves de l'école primaire de SANCÉ, ainsi que le Conseil Communal des Enfants, ont ainsi mieux compris l'intérêt de cette démarche. Il s'agit d'un geste citoyen à plus d'un titre : non seulement il participe au recyclage de la matière première et à la préservation de l'environnement, mais aussi il montre la solidarité entre les valides et ceux qui le sont moins. C'est pourquoi, les élèves invitent tous les Sancéens à se mobiliser, à faire preuve de générosité et de civisme en séparant les bouchons de leur

emballage. Les bouchons, de préférence propres et débarrassés de leurs parties métalliques ou papier, peuvent être déposés à l'intérieur du bac collecteur de la cour de la Mairie ou bien encore, ils peuvent être remis à un écolier qui fera le nécessaire.

Un petit geste pour chacun d'entre nous, mais capital pour « le Père Bouchon » et son association « un bouchon collecté = un geste utile ».

Pour plus de renseignements, contacter l'association au 06 61 12 81 62 ou par courriel : [leperebouchon@aol.com](mailto:leperebouchon@aol.com), ou consulter le site [www.leperebouchon71.fr](http://www.leperebouchon71.fr)

**Les enfants vous remercient d'avance.** ■



## École de musique municipale

L'effectif de l'École de Musique Municipale est de 112 élèves cette année.

Après deux années consacrées à la création du spectacle « les Enfants du Monde », l'année 2010 - 2011 sera employée, en majeure partie, à l'élaboration du Projet d'Établissement 2010 - 2014. Sa rédaction est en cours depuis juin 2010, une concertation est prévue avant sa validation.

### Qu'est ce qu'un Projet d'Établissement ?

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoit que le directeur « conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un Projet d'Établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés.

### Pourquoi un Projet d'Établissement ?

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. En effet, pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action, à moyen et à plus long terme.

Le Projet d'Établissement de SANCÉ est disponible sous la forme d'un document de travail sur le site de la commune.



Cours d'éveil musical avec Nathalie DORIAN.

Les membres de l'École de Musique Municipale peuvent participer activement à sa mise en œuvre en le consultant et en donnant leur avis à l'adresse suivante :

[ecole-musique@sance.fr](mailto:ecole-musique@sance.fr)

Pour ce faire, rendez vous sur le site Internet de la commune : [www.sance.fr](http://www.sance.fr) (culture et loisirs - École de musique municipale)

Par ailleurs, les festivités continuent tout au long de l'année, le programme des manifestations du second trimestre musical est arrêté comme suit aujourd'hui :

- Vendredi 14 janvier : Concert d'hiver à 20 h 30 à la Salle des Fêtes
- Samedi 22 janvier : Rencontre d'orchestres à 17 h à l'Auditorium de Mâcon
- Du 14 au 19 février : Semaine de l'audition avec une conférence. Le jour reste à confirmer (écoles de musique de la CAMVAL)
- Vendredi 18 mars : Heure musicale à 18 h 30 dans la salle Berlioz
- Mercredi 23 mars : Heure musicale piano à 17 h 30 à l'Auditorium de Mâcon
- Samedi 26 mars : Heure musicale piano à 17 h 30 à l'Auditorium de Mâcon

## Conseil Communal des Enfants

Depuis le 15 octobre dernier, une nouvelle équipe de 10 jeunes élus fait l'apprentissage de la citoyenneté en s'intéressant à la vie de la commune. Les nouveaux conseillers sont : Mélissandre COTE et Baptiste TANDOL en CM2, Lilou DUFOUR et Mathieu GUERIN en CMI, Camille GAGEY et Hicham SMAIL en CE2, Lilou BERGEOT et Mathéo GUYONET en CE1, Émeraude BOISSE et Léonard RABILLOU en CP.

Ils ne manquent pas d'idées, en particulier dans le domaine de l'environnement et de la solidarité où ils encouragent tous les Sancéens à participer à la collecte permanente de bouchons en plastique.

D'autre part, ils souhaitent donner un nom à leur école et pour cela, ils ont besoin de l'avis des habitants de la commune. Ils

aimeraient que vous soyez nombreux à faire des propositions, même plusieurs si possible, sous couvert de l'anonymat ou non.

Les jeunes vous remercient d'avance et vous demandent de déposer vos suggestions au secrétariat de Mairie.



Les jeunes élus dans la cour de l'école.

## ► École primaire

### Opération « Nettoyons la Nature »

Depuis plusieurs années, les enseignantes de l'école primaire de SANCÉ s'impliquent concrètement dans l'éducation au développement durable.

Au quotidien, les élèves sont sensibilisés au tri sélectif. Et, ponctuellement, une action, telle que « Nettoyons la nature », en partenariat avec le Centre E. Leclerc de Mâcon, a lancé sur les routes et chemins de SANCÉ les 180 élèves de l'école primaire accompagnés de leurs enseignantes, parents et grands-parents. Équipés de sacs poubelles et de gants de protection fournis par le Centre E. Leclerc, les écoliers ont ainsi collecté des dizaines de kilos de déchets. Et, une fois de plus, parmi nos concitoyens peu

scrupuleux du respect de l'environnement, ce sont les fumeurs qui remportent le triste record des plus grands pollueurs. Du parking de l'école aux petits chemins de la Grisière, aucun endroit de notre commune n'est épargné par les mégots !

Constater sur le terrain que le respect de l'environnement est l'affaire de tous et que chacun de nos gestes a un impact sur la qualité de notre vie sont les points forts de l'opération « Nettoyons la nature ».

La mobilisation générale des élèves et leur intérêt pour nettoyer la commune ont fait de cette journée un énorme succès. Mais le travail sur le respect de l'environnement ne s'arrêtera pas là et d'autres projets verront le jour au cours de cette année scolaire. ■



Nos jeunes écoliers à la Grisière.

## ERDF - GrDF - Informations utiles

### ERDF : Électricité Réseau Distribution France

ERDF, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, est seul à transporter votre électricité ; alors que le fournisseur peut être EDF ou tout autre concurrent.

En cas d'incident, comme cela s'est produit cette année dans un quartier de SANCÉ, occasionné par la rupture d'un fil d'une ligne aérienne ou bien encore dans d'autres cas (câble souterrain coupé lors de travaux ou manque de tension, etc.), vous devez en premier lieu, appeler **votre fournisseur au numéro de téléphone indiqué sur vos factures d'électricité, et vous devez, bien sûr, informer votre assureur.**

Ensuite :

- votre fournisseur d'électricité signale l'incident à ERDF ;
- ERDF se rend sur les lieux de l'incident pour effectuer ou faire effectuer une réparation provisoire ou définitive, pour assurer la sécurité de l'installation, évaluer le montant des travaux et déterminer les responsabilités.

1<sup>er</sup> cas : ERDF reconnaît son entière responsabilité ; votre assureur vous rembourse selon les conditions du contrat souscrit.

2<sup>ème</sup> cas : ERDF n'est pas responsable ; vous devrez négocier avec votre assureur et ERDF risque de vous facturer les travaux de réparations.

Un conseil de ERDF pour les habitants qui ont fait construire dans les années 1970-1980, années où l'outillage, les appareils ménagers, et certaines machines fonctionnaient en 380 volts, communément appelé « force ». Bien des personnes, à cette époque, ont fait cette installation, généralement mixte (380 volts pour les gros appareils et 220 volts pour l'éclairage et le reste des appareils), mais aujourd'hui, ces installations n'ont plus d'intérêt et risquent d'apporter des surtensions. Dans ce cas, il est souhaitable de faire revoir l'installation par votre électricien pour ne recevoir que du courant monophasé en 220 volts.

#### Élagage : allier sécurité et environnement

ERDF doit veiller à assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité des ouvrages dont il a la charge. L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire pour remplir pleinement cette mission. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certaines circonstances, devenir dangereuses, provoquer des incendies ou des chutes de câbles et entraîner des accidents corporels graves.

C'est pourquoi, chaque année, ERDF/GrDF Unité Réseau Électrique Bourgogne réalise un programme d'élagage établi en respectant l'équilibre entre les trois contraintes suivantes : respect des distances de sécurité, respect de l'environnement et maîtrise des coûts.

#### Les titres liant ERDF aux propriétaires

La convention de servitude (en domaine privé) ou l'arrêté préfectoral de servitude (en domaine public) constitue le titre permettant à ERDF d'établir et d'exploiter toute ligne dont il a la charge. Ainsi, ERDF peut procéder, durant toute la durée de vie de la ligne, à des travaux d'entretien sur la zone initialement asservie et en dehors de cette zone, afin de respecter les règles de sécurité.

Ces conventions autorisent ERDF à pénétrer sur les propriétés privées pour des travaux d'élagage ou d'abattage. Bien sûr, l'accès se fait de manière à gêner le moins possible les propriétaires.

#### Que faire si un arbre menace une ligne ?

C'est à ERDF de faire le nécessaire pour mettre fin au risque. Toute personne constatant qu'un arbre menace une ligne doit prévenir le plus vite possible le dépannage ERDF au numéro suivant : 0 810 333 071.

#### Tableau 1 : Prise en charge de l'élagage.

Arbre	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	ERDF <sup>(1)</sup>
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	ERDF

<sup>(1)</sup> les frais d'élagage sont à la charge d'ERDF, sauf si les arbres ont été plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement après la construction de la ligne et qu'il en néglige l'entretien.

### Les droits et obligations

#### Pour ERDF

L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 reconnaît au concessionnaire le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

ERDF confie les travaux à une entreprise spécialisée et agréée qui doit procéder à une information collective préalable par voie d'affichage en Mairie.

#### Pour le propriétaire

Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude lui appartiennent, puisqu'une servitude ne le prive pas de son droit de propriété. Le propriétaire pourra réaliser les travaux lui-même, à condition d'en avvertir ERDF, qui lui donnera toutes les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en toute sécurité.

En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF peut ainsi demander réparation des préjudices subis lorsque des tiers endommagent des ouvrages électriques de manière intentionnelle ou accidentelle (tableau 1).

#### Les distances de voisinage par rapport aux arbres

- Distance entre conducteurs nus et branches : 5 m
- Distance entre conducteurs isolés et branches : 1 m

#### Consignes de sécurité :

- Ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique ou la surplombant
- Ne jamais toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne.
- Ne pas s'approcher ou approcher des objets à moins de 3 mètres d'une ligne.
- En cas de ligne tombée à terre, ne rien toucher ni s'approcher mais avvertir le service dépannage d'ERDF au numéro suivant : 0 810 333 071

#### Contacts élagage - Responsable :

Yves Paris : 03 85 69 59 01

#### Interlocuteur pour la Saône-et-Loire

J.P. Dubois : 03 85 69 59 69

Un exemple de ce qui peut être lu dans un courrier de ERDF à un propriétaire d'arbre dangereux : Risques électriques, rappel : Travaux interdits à moins de 3 m des conducteurs électriques. Avant d'entreprendre quelque travail que ce soit aux abords des lignes électriques :

- vous devez obligatoirement vous conformer à la réglementation en vigueur ;
- vous devez demander à votre fournisseur, par écrit, la pose d'une protection de chantier pour travaux. Ses coordonnées sont mentionnées sur votre facture d'électricité.

ERDF se déplacera alors pour convenir des mesures de sécurité à appliquer pour la réalisation de ces travaux.

### GrDF : Gaz réseau Distribution France

GrDF exerce et développe son activité de distributeur de gaz naturel dans les valeurs d'un service public moderne, respectueux de l'intérêt général, attentif à chacun.

#### GrDF Urgence Sécurité Gaz 24h sur 24 - 7j sur 7

Une odeur de gaz, un manque de gaz...

Appeler le numéro unique qui figure sur la facture éditée par le fournisseur ou sur le site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr) ou appeler le n° Vert : 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe). Un technicien intervient gratuitement dans les plus brefs délais. ■

## Et si on parlait tennis à Sancé



La rentrée 2010 a eu lieu le 13 septembre, elle marque le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'association Sancé Tennis.

En effet, le club est beaucoup plus ancien, puisqu'il a été fondé au cours de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 1981 par Madame Nicole BADINAND qui en a été la première présidente. Cette création était une nouvelle section de l'Association Sportive Sancéenne, mais son agrément par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a été accordé sous la présidence de Monsieur Christian BAUDRION en 2000. Le mandat de ce dernier commença au début des années 90 pour prendre fin en août 2007. La succession a été assurée par Monsieur Hervé COILLAUDIN, qui, aujourd'hui, en assure encore la présidence.

Mais depuis 1990, quel chemin parcouru par le club !

Alors qu'un seul court existait dans les années 1980, et devant l'essor constant du nombre d'adhérents, la commune de SANCÉ décida de construire par la suite deux courts à la place du précédent.

Puis, Monsieur Christian BAUDRION, pour répondre à l'engouement des jeunes mais aussi des adultes, eut l'idée d'organiser avec Madame Raymonde NUGUES des rencontres inter-villages avec les communes environnantes. Le succès fut au rendez-vous et la convivialité y trouva ses lettres de noblesse.

En outre, le niveau des joueurs s'améliorant d'année en année, le président jugea opportun devant l'émergence de plusieurs talents, d'inscrire une équipe en championnat départemental. Cette équipe, constituée de Sancéens, n'a d'ailleurs pratiquement pas changé depuis 1995 et évolue désormais en 1<sup>ère</sup> division du championnat depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, une équipe féminine et une autre équipe masculine sont venues gonfler les effectifs en championnat.



Mademoiselle Alice MANISSIER, la monitrice (2<sup>ème</sup> en partant de la droite), avec un groupe d'adultes.

Le meilleur restait à venir et au début des années 90 fut mise en place une école de tennis à SANCÉ, profitant ainsi de la salle omnisports mise à disposition du club lors de différents créneaux, et permettant l'utilisation des raquettes durant toute l'année quelque soit la météo. Quant aux courts extérieurs, ils ont été entièrement refaits à neuf en résine tout récemment.

L'école de tennis compte jusqu'à une trentaine d'élèves, jeunes et adultes, à qui les cours sont dispensés par Mademoiselle Alice MANISSIER, monitrice et Monsieur Henri-Pierre MONDANGE, initiateur. De nombreux élèves jouent désormais en tournois régulièrement, portant haut les couleurs de SANCÉ.

Pour cette saison 2010 - 2011, et pour ceux qui seraient intéressés, il reste encore beaucoup de place à l'école.

#### Rejoignez la belle aventure !

Les horaires : le lundi de 16 h 45 à 17 h 45 pour les 9/10 ans, et de 17 h 45 à 21 h 15 pour 3 cours adultes - le mardi de 16 h 45 à 17 h 45 : mini tennis pour les 4/6 ans - le mercredi de 13 h 30 à 14 h 30 pour les 10/12 ans, et de 14 h 30 à 15 h 30 pour les 15/18 ans - le jeudi de 19 h 45 à 21 h 15 pour 1 cours adultes

#### Renseignements :

M. Hervé COILLAUDIN

06 82 02 27 56.

## Inter-génération et coopération

La coopération entre les générations est une réalité bien concrète à SANCÉ. Entre nos écoliers Sancéens et ceux que l'on nomme affectueusement « les anciens » des liens étroits se sont tissés au cours de ces dernières années.

Accompagner les élèves en sorties, montrer un savoir faire... les mamies et les paps répondent toujours présents lorsqu'ils sont sollicités par l'école. De leur côté, les élèves éprouvent un grand plaisir à participer par des chants, des danses, des décorations aux manifestations de leurs aînés, très sensibles à la présence des jeunes.

Mais, c'est plus particulièrement la participation très importante des enfants aux cérémonies au monument aux morts qui a touché les membres du club de la Tour et de la F.N.A.C.A. En effet, sous l'impulsion de leurs maîtresses et grâce à l'implication de leur famille, depuis plusieurs années, nos jeunes concitoyens, de la Petite Section au CM2, assistent et participent activement aux différentes commémorations.

En signe de reconnaissance, Madame Gisèle DERAÏN, présidente du Club de la Tour et

Monsieur Jean-Pierre PRIEUR, président de la F.N.A.C.A ont remis au nom de leurs associations deux dons sous forme de chèque à la coopérative scolaire.

Madame Geneviève MARC, directrice de l'école primaire, a remercié chaleureusement ces deux associations au cours du repas de Noël des anciens ; deux associations aux mentalités particulièrement novatrices et positives, qui savent reconnaître et apprécier une réalité bien éloignée du discours ambiant sur l'école et sur la jeunesse. ■



Les généreux donateurs entourent Madame Geneviève MARC.

## Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

### CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2010

Tous les membres étaient présents.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2010 ;
- ▶ **RECOIT** la Directrice de l'École de Musique Municipale qui présente les effectifs et les projets pour l'année scolaire 2010 - 2011 ;
- ▶ **ACTUALISE** les tarifs de location de la Salle des Fêtes avec une augmentation de 2 %, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs votés ;
- ▶ **ACCEPTÉ** le P.D.I.P.R. de Saône-et-Loire (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) dans son ensemble pour le territoire communal et **DÉCIDE** l'inscription de deux autres chemins (une partie de la R.D 103 depuis le carrefour de la rue de la Fontaine jusqu'au chemin du Chariron et le chemin du Chariron), en complément de la liste arrêtée par le Conseil Municipal par délibération en date du 7 septembre 2009 ;
- ▶ **DÉCIDE** la réalisation du circuit la « Balade des Lavois » dès 2011, et **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général de Saône-et-Loire pour la création de ce circuit au titre de l'aide aux aménagements de chemins inscrits au P.D.I.P.R. ;
- ▶ **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de l'exercice 2009 de la **CAMVAL** (Communauté d'Agglomération du Mâconnais - VAL de Saône) ;
- ▶ **CONFIRME** le souhait d'acquérir le Château Lapalus rue de la Fontaine et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une nouvelle proposition aux propriétaires.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2010

Tous les membres étaient présents.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2010 ;
- ▶ **ADOpte** la décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2010 qui permet d'ajuster les dépenses aux recettes d'ici la fin de l'année, tout en préservant l'équilibre budgétaire ;
- ▶ **VALIDE**, à la demande du Trésorier, des admissions en non-valeur de recettes irrécouvrables pour un montant de 440,45 € et **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives nécessaires ;
- ▶ **APPROUVE** le projet relatif au **P.P.R.I** (Plan de Prévention des Risques Inondation) concernant le territoire communal proposé par la **D.D.T** (Direction Départementale des Territoires) ;
- ▶ **AUGMENTE** le tarif du dépassement horaire à la garderie périscolaire pour éviter les abus constatés par le personnel chargé de l'encadrement des enfants ;
- ▶ **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels détaillés 2009 présentés par Monsieur Henri VOUILLON, Maire adjoint, sur le prix et la qualité du service public du **S.M.A.M** (Syndicat Mixte de l'Agglomération Mâconnaise) concernant la production d'eau potable, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Mâcon et Environs concernant la distribution de l'eau potable, et du **S.I.T.E.A.M** (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Effluents de l'Agglomération Mâconnaise) concernant la gestion de la station d'épuration ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler la convention avec le C.L.E.M pour assurer le Centre de Loisirs Sans Hébergement du Mercredi et **DONNE** son accord de principe à l'organisation d'un Centre de Loisirs pour les petites vacances (Toussaint, Février, Pâques) ;
- ▶ **SOLLICITE** le renouvellement, pour une durée de six mois, du poste d'agent contractuel recruté au titre d'un **C.U.I - C.A.E** (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), sous réserve d'obtenir

l'aide financière de l'État et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'État (Pôle emploi) ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des négociations pour un emprunt destiné à l'acquisition du château Lapalus, rue de la Fontaine, suite à un accord avec les propriétaires.

▶ **DEBAT** sur les conclusions de l'étude réalisée par l'Atelier du Triangle concernant l'évolution des équipements communaux ;

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2010

Monsieur Cédric MAUCEL était excusé.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2010 ;
- ▶ **Ouvre** un poste pré-affecté de rédacteur territorial suite à une réussite à un examen ;
- ▶ **CRÉE** des postes pré-affectés d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et de garde-champêtre chef principal suite à des avancements de grade ;
- ▶ **CONFIRME** la participation financière communale pour le financement de la Z.A.C du centre Bourg ;
- ▶ **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels détaillés 2009 présentés par Monsieur Patrick CLERC, Maire adjoint, sur le prix et la qualité du service public du **S.I.C.T.O.M** (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) et par Monsieur Henri VOUILLON, Maire adjoint, sur le prix et la qualité du service public du **S.I.T.U.M** (Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Mâconnais - Val de Saône) ;
- ▶ **DÉCIDE** d'acquérir, sans délai, une nouvelle saleuse en remplacement de celle tombée en panne au moment des opérations de déneigement.

## État civil de l'année 2010

### NAISSANCES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux Sancéens

- Mohamed-Fares RAHMANE, le 5 janvier
- Léna SANTOS, le 29 janvier
- Rosy-Lou LAFOND, le 5 février
- Théo BAGNATI-WAGNER, le 31 mars
- Anatole BERNARD, le 4 avril
- Loane BERTRAND, le 29 avril
- Axel BERTRAND, le 29 avril
- Basile FAVIER, le 29 avril
- Kylian AUDRAIN, le 30 mai
- Marie DE SANTIS, le 31 mai
- Lestat SZEWCZYK, le 9 juin
- Luca CURSIO, le 3 juillet
- Lucas NUNES, le 6 juillet
- Maxence ICARD, le 18 juillet
- Maïa BROYER, le 25 juillet
- Manon LIORET, le 19 août
- Amir NOTA, le 3 octobre
- Kyllian BUFFET, le 7 octobre
- Lyam CHARNAY, le 14 novembre
- Stella BONIN, le 17 novembre
- Carmen GONZALEZ, le 19 novembre
- Paul BAKIU, le 29 décembre

**Tous nos vœux de bonne santé aux enfants et tous nos compliments à leurs parents.**

### MARIAGES

Nous avons eu le plaisir d'unir des jeunes de la commune.

- Mireille JORRY et Richard SAMBET, le 22 mai
- Zahra CHMALI et Henri MECHIN, le 5 juin
- Céline CORTAMBERT et Aurélien PLOTEAU, le 12 juin
- Sandra MONTEIRO et Nuno DA SILVA GONCALVES, le 26 juin
- Stéphanie GAUDINET et Julien SENAILLET, le 3 juillet
- Virginie AUPOIL et Olivier CESBRON, le 21 août
- Linda DOS ANJOS et Benjamin PAGNEUX, le 4 septembre
- Véronique GUDET et Jérôme GUYONET, le 27 septembre

**Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et félicitations à leurs parents.**

### DÉCÈS

Quelques habitants nous ont quittés en cours d'année :

- Wilfrid COLBOC, le 25 février
- Carole DUCLOS, épouse CHAMBARD, le 10 avril
- Blandine MARTINS RIBEIRO, épouse CORREIA, le 17 avril
- Georges RENOUD-GRAPPIN, le 15 mai
- Bernard HOFFSCHIR, le 16 juillet
- Eugène CHARPAIL, le 22 août
- Solange SAFFREY, veuve MARGUERIE, le 20 septembre
- Pascal BARBIER, le 27 septembre
- Robert MIDY, le 16 décembre
- Renée BOËX, veuve FOURNIER-BIDOZ, le 19 décembre

**Nous présentons aux familles éprouvées nos bien sincères condoléances et les assurons de notre sympathie.**

## S.I.T.U.M

### Réseau TremA

Depuis la rentrée 2010, la grille tarifaire du réseau de transport en commun TremA (Transport en mAconnais) a évolué pour mettre davantage l'accent sur son accessibilité sociale : le prix des titres n'a pas augmenté et tous les Sancéens peuvent se déplacer librement sur tout le réseau pendant une heure pour le prix d'une baguette de pain (1,10 € le ticket unitaire).

Par ailleurs, le **S.I.T.U.M** (Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Mâconnais - Val de Saône) et CarPostal Mâcon poursuivent l'ouverture du réseau en élargissant les ayants droit de la carte **Trema'Impulsion** et en créant de nouveaux abonnements à tarif réduit à l'attention des seniors et des personnes handicapées non imposables... une manière pour eux de voyager à un coût plus juste.

Ainsi, en tant que résident de SANCÉ, commune membre du S.I.T.U.M :

- Si vous êtes âgé de plus de 65 ans
- ou bien, si vous êtes reconnu personne handicapée
- et que vous êtes non imposable sur le revenu, vous pouvez prétendre au titre

**Trema'Avantage** au tarif réduit de - 22 %, soit 19 € par mois (ou 12 mensualités à 15,84 € en formule annuelle).

• Si vous êtes étudiant de moins de 26 ans, vous avez accès au titre **Trema'Avantage - 26 ans** à 10 € par mois (ou 12 mensualités à 8,34 € en formule annuelle).

• Si vous êtes bénéficiaire de la **C.M.U.C** (Couverture **Maladie Universelle Complémentaire**) ou si votre niveau de ressources est inférieur ou égal à celui ouvrant droit à la C.M.U.C, vous pouvez bénéficier du titre **Trema'Impulsion** à - 50 %, soit 12,25 € par mois ou 4,25 € le carnet de 10 tickets.

Le barème est fixé tous les ans par décret : Référence juillet 2010.

Nombre de personnes dans le foyer :

- 1 personne, plafond C.M.U.C : 7 611 € par an
- 2 personnes, plafond C.M.U.C : 11 417 € par an
- 3 personnes, plafond C.M.U.C : 13 700 € par an
- 4 personnes, plafond C.M.U.C : 15 984 € par an
- par personne supplémentaire : 3 044 €

Au-delà de ces réductions, la commune de SANCÉ, au titre de sa compétence sociale, peut étudier la possibilité d'une prise en charge. Pour ce faire, il est impératif d'adresser votre demande en Mairie pour qu'elle soit examinée par le **C.C.A.S** (Centre Communal d'Action Sociale).

Il faut aussi noter que le titre de transport scolaire annuel **Trema'Scol** donne accès à l'ensemble des services **Trema**, sauf **Trema'Fil**, du 30 août 2010 au 2 juillet 2011, y compris pendant les petites vacances scolaires, pour 20 € seulement, plus 3 € de frais d'établissement de la carte.

Pendant les vacances d'été, les jeunes peuvent acheter des coupons mensuels **Trema'Scol** à 7 € ou des tickets **Trema'Avantage** (carnet de 10 tickets pour 5 €).

Enfin, l'accès aux lignes urbaines reste gratuit le samedi matin jusqu'à 12 h 30. Les services du **T.A.D** (Transport **A** la **D**emande) sont quant à eux payants aux conditions habituelles.

Retrouvez toute l'information utile sur le site [www.trema-bus.fr](http://www.trema-bus.fr) ou sur les guides horaires disponibles en Mairie ou à l'espace TremA :

9 rue Mathieu à Mâcon - 03 85 21 98 78 ■

## Mise à l'honneur et décorations

Cette fin d'année s'est terminée en beauté pour tous ceux qui contribuent, avec un immense dévouement, à faire de SANCÉ un village où il fait bon vivre.

Une soirée était organisée à la Salle des Fêtes le vendredi 3 décembre au soir pour remercier le personnel communal et les membres actifs du Comité de Fleurissement pour leur service rendu à la commune au cours de cette année. Monsieur Roger MOREAU, Maire, leur a rendu un vibrant hommage.

Il a également profité de ce moment de convivialité pour honorer un membre du personnel communal en la personne de Monsieur Jean-Paul DARGAUD garde-champêtre, qui s'est vu remettre deux médailles (régionale, départementale et communale), une d'argent pour 20 années de service, et l'autre de vermeil pour 30 années. A travers ces médailles, c'est la reconnaissance de la population et des élus qui lui est apportée, reconnaissance des efforts accomplis pour défendre une certaine conception du service public, reconnaissance du mérite pour contribuer à l'efficacité de ce service.

En sa qualité d'employeur, Monsieur le Maire a retracé les grandes étapes de la carrière de Monsieur Jean-Paul DARGAUD qui a été recruté en 1980 par Madame Anne BOUCHACOURT,

Maire. Titularisé en 1981, puis promu garde-champêtre principal en 1999, il a gravi les échelons professionnels à force de travail et de courage, ne regardant pas ses heures. Affecté à l'équipe technique, il assure les tâches nécessaires à l'entretien des espaces verts et à l'entretien général des bâtiments, il a aussi la responsabilité de la bonne exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements en matière d'opérations de surveillance funéraire.

En présence de ses collègues, des adjoints et conseillers municipaux, Monsieur Roger MOREAU a épinglé les deux distinctions sur le revers de sa veste en le félicitant et le remerciant pour toutes ces années passées au service de la population tout en soulignant son dévouement et la conscience professionnelle avec laquelle il accomplit son travail avec beaucoup d'efficacité.

Sa compagne, Christine, s'est vu offrir une magnifique composition florale.

Le récipiendaire a remercié, à son tour, Messieurs Roger MOREAU et Henri VOUILLON, Maire adjoint, pour cette marque de sympathie à son égard et leur soutien sans faille dans les moments difficiles.

Une petite collation a clôturé cette soirée amicale. ■



Monsieur Jean-Paul DARGAUD entouré du Maire et des adjoints.

## Succès du repas annuel du CCAS

C'était jour de fête, jeudi 16 décembre, pour le traditionnel repas de fin d'année offert aux anciens de la commune, âgés de plus de 70 ans. Cent soixante participants avaient répondu favorablement à l'invitation lancée par la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale qui, comme chaque année, leur donne l'occasion de se retrouver tous ensemble pour une journée agréable autour d'un bon repas.

Auprès de Madame Françoise BAJARD, Maire adjointe et animatrice du C.C.A.S s'étaient joints Messieurs Roger MOREAU, Maire, Henri VOUILLON et Pierre CHAMPION, Maires adjoints, ainsi que plusieurs conseillères municipales et les membres bénévoles du C.C.A.S.

Cette rencontre a débuté par le mot d'accueil de Madame Françoise BAJARD et les remerciements aux institutrices de l'école primaire pour la délicate attention des élèves qui avaient décoré tous les menus.

Puis, en prélude au côté gastronomique des retrouvailles annuelles, Monsieur le Maire a exprimé son plaisir de se retrouver parmi les invités(es), qui sont la mémoire vivante de la

commune, il a tenu à rappeler que cette journée était placée sous le signe de la convivialité, en toute sympathie et dans la simplicité. Avant de souhaiter un bon appétit à tous les invités, il a convié les participants à venir nombreux à la présentation de ses vœux le jeudi 6 janvier 2011.

Des tables joliment nappées et décorées par l'équipe du C.C.A.S attendaient les convives. Parmi eux, Madame Maria CAILLE, qui a soufflé ses 92 bougies en juillet dernier, était la doyenne de l'assemblée, suivie par Madame Jeanne GENDRE avec ses 91 printemps. Quant au représentant de la gent masculine, Monsieur Frédéric CHAMPION était le doyen avec ses 91 ans qu'il avait fêtés deux jours avant.

Du côté du contenu de l'assiette, le repas avait été préparé par « la Marmite » de Laizé. Après le filet mignon de porc à la moutarde à l'ancienne, les enfants de l'école maternelle, entourés par leurs institutrices Mesdames Geneviève MARC, Marie-Françoise GAIRE, et Véronique DURY, assistées des agents spécialisés, ont chanté et dansé. Une rencontre entre générations qui est devenue une coutume.



Une des nombreuses tables.



Les enfants attentifs aux gestes magiques de Gaby.

## Chorale « Si l'on chantait »

L'assemblée générale de la chorale « Si l'on chantait » s'est tenue courant novembre, en présence de Monsieur Henri VOUILLON, Maire adjoint, mais aussi spectateur assidu, qui a pu constater le dynamisme du groupe et n'a pas manqué de saluer sa récente prestation lors du concert du 20 novembre à Charnay-lès-Mâcon où pas moins de 11 groupes partagèrent la scène.

Et il se trouve que « Si l'on chantait » fréquente des scènes de plus en plus nombreuses dans le cadre des manifestations du département, allant même jusqu'à refuser une demi-douzaine de prestations au cours de la saison précédente, signe d'un certain succès.

L'effectif est stable, une quarantaine de personnes parmi lesquelles les voix masculines sont un peu plus nombreuses que les années précédentes, tout en sachant que la porte reste encore grande ouverte... Notre chef de chœur Olivia GALLINA dirige toujours le groupe lors de la répétition hebdomadaire du lundi soir.

Après une élection de certains membres en bonne et due forme, l'équipe dirigeante est restée stable avec Monsieur Daniel ROGIC comme président, Messieurs Éric STAMPFER et René GALLET vice-présidents, Mesdames Christiane DUBY secrétaire, et Amandine STAMPFER secrétaire adjointe, Monsieur Hubert PARIS trésorier, Madame Evelyne HUGUET trésorière adjointe, Madame Colette BANANT et Monsieur Jean DUCHET membres.

Le concert annuel, temps fort de la saison, aura lieu le dimanche 30 janvier à 16 h, à la Salle des Fêtes. La chorale de MIONNAY, groupe bien rôdé, au répertoire sympathique, assurera une partie du spectacle. Le prix d'entrée est fixé à 8 € pour les adultes.

La chorale compte sur les encouragements d'un public toujours plus large !



Lors de l'assemblée générale.

Puis, à la satisfaction de tous, enfants et adultes, Dominique AUDUC dit « Gaby » a enchanté l'auditoire par ses tours de magie.

Cet intermède offert par les enfants a été très apprécié par les hôtes, il a permis une pause avant de savourer l'assiette de fromages ou le fromage blanc et le craquant crème brûlée. Inutile de préciser que les meilleurs crus de la région ont contribué à la réussite de la fête.

Le plaisir fut aussi très grand, lorsque l'animation succéda aux délices de la bouche. Murielle BRUNET et Philippe BAGOUT de SANCÉ ne lésinèrent pas sur les moyens. La succession de morceaux choisis fut propice à enflammer l'assistance, et très vite la piste a accueilli les

## Calendrier des manifestations

### JANVIER 2011

► **Vendredi 14** : Concert d'hiver offert par l'École de Musique Municipale à 20 h 30, à la Salle des Fêtes

► **Vendredi 21** : Concours de belote organisé par l'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais)

► **Dimanche 23** : Loto organisé par le Club de la Tour

► **Dimanche 30** : Concert donné par la Chorale « Si l'on chantait » à 16 h, à la Salle des Fêtes

### FÉVRIER

► **Samedi 5** : Potée auvergnate dansante organisée par le Comité de Jumelage à 20 h, à la Salle des Fêtes

► **Samedi 12** : Goûter des Anciens organisé par l'Entr'Aide Paroissiale

Vacances scolaires d'hiver pour la zone B (Dijon), du samedi 19 février après la classe au dimanche 6 mars (rentrée le lundi 7 mars)

### MARS

► **Vendredi 18** : Heure musicale donnée par l'École de Musique Municipale à 18 h 30, dans la salle Berlioz

► **Samedi 19** : Commémoration du 49<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu mettant un terme officiel à la guerre d'Algérie - Cérémonie au Monument aux Morts à 17 h 30, suivie d'un vin d'honneur

► **Dimanche 20** : Loto des enfants organisé par le Sou des Écoles

► **Samedi 26** : Soirée dansante organisée par l'Amicale Sportive Sancé Basket

### AVRIL

► **Dimanche 3** : Thé dansant organisé par le Club de la Tour

► **Samedi 16** : Journée des classes en « 1 » et en « 2 »

► **Dimanche 24** : Souvenir des Déportés - Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, suivie d'un vin d'honneur

Vacances scolaires de printemps pour la zone B (Dijon), du samedi 16 avril après la classe au dimanche 1<sup>er</sup> mai (rentrée le lundi 2 mai).

danseurs expérimentés, pressés d'exprimer leur plaisir. Il y en avait pour tous les goûts.

Tout au long de l'après-midi, l'ambiance fut excellente et chaleureuse, marquant ainsi, fort agréablement, avec quelques jours d'avance, la fin de l'année 2010. Pour toutes ces personnes qui sont souvent isolées le reste de l'année, c'est un moment privilégié que de se retrouver autour d'une bonne table. L'occasion de faire une entorse gastronomique au régime habituel.

Aux environs de 18 h, alors que les flocons commençaient à recouvrir le sol, l'assemblée accepta de se séparer. Comblé par tant de gentillesse et d'attention, tout le monde était heureux d'avoir pu vivre un aussi bel après-midi. Si le froid était à l'extérieur, la chaleur était à l'intérieur, dans les cœurs.

Il est à noter que les 60 personnes n'ayant pu prendre part à ce repas n'ont pas été oubliées puisqu'elles ont reçu un colis qui leur a été distribué le samedi 18 décembre, à la grande joie de tous, car la visite à domicile est toujours bien ressentie, elle permet de rompre la solitude dans laquelle trop de personnes âgées se retrouvent aujourd'hui enfermées.

Monsieur le Maire, son Conseil Municipal, et les membres du C.C.A.S adressent à toutes les Sancéennes et à tous les Sancéens, leurs vœux les meilleurs et sincères de bonne et heureuse année 2011, ainsi qu'une bonne santé. ■

## La F.N.A.C.A est en deuil

Robert MIDY, ancien combattant d'A.F.N vient de nous quitter ce 16 décembre dernier après une longue maladie. Il avait fêté ses 78 ans le printemps dernier. Il avait reçu la médaille commémorative des opérations de sécurité et du maintien de l'ordre en Algérie le 19 mars 2006 des mains de Monsieur Roger MOREAU, Maire. Appelé du contingent 52-2A, il avait été rappelé le 16 août 1956, il a été caporal au sein de la 532e 1/2 Brigade des Fusillés de l'Air, et a été libéré le 24 janvier 1957.

Sa santé n'a pas résisté à cette maladie qui l'a frappé il y a quelques mois et l'a emporté avec une grande rapidité.

Le Comité local F.N.A.C.A de SANCÉ a été très touché par sa disparition, son président Monsieur Jean-Pierre PRIEUR tient à affirmer « C'est toujours avec une sincère et profonde tristesse que nous apprenons la disparition d'un des nôtres ».

La cérémonie qui s'est déroulée dans l'intimité au funérarium avait été souhaitée par sa famille, elle a été empreinte d'une grande dignité avec la présence de ses amis du Comité, des portedrapeaux et de Monsieur le Maire, qui lui ont rendu un dernier hommage.

Le Comité local et le Conseil Municipal de SANCÉ renouvellent à son épouse Suzanne et à sa famille toute la douleur qu'ils ressentent et leur présentent leurs plus sincères condoléances.



Lors de la remise de la décoration le 19 mars 2006.

## F.N.A.C.A

### Assemblée générale du Comité local

Le 11 novembre au matin, le Comité local F.N.A.C.A de SANCÉ, avec 26 adhérents présents, a tenu son assemblée générale dans la Salle des Fêtes.

En présence de Monsieur Roger MOREAU Maire, les participants, plus que jamais solidaires pour exprimer leurs revendications, ont évoqué les moments forts de l'année 2010 avec notamment, la pose d'une plaque commémorative, afin de ne pas oublier tous ces valeureux combattants d'Afrique du Nord, et notamment Roger LANDRET, un enfant de la commune, mort en Algérie le 1er juin 1959.

Au niveau national, une très légère avancée a été soulignée avec, en prévision pour 2011, une revalorisation de la retraite du combattant d'un seul point, alors que les anciens combattants souhaiteraient trois points d'indice en 2011 et deux points en 2012.

La F.N.A.C.A souhaite aussi la reconnaissance officielle de la date anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 comme journée nationale du souvenir et du recueillement pour la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

D'autre part, ils ont approuvé les rapports moraux et financiers de l'exercice écoulé, ont reconduit le bureau, à savoir Messieurs Jean-Pierre PRIEUR président, Antoine GONZALEZ vice-président, Mesdames Simone FOULON trésorière, Michelle BESANÇON vice-trésorière, Messieurs Jean-Claude DONATI secrétaire et Jean BONIFAS vice-secrétaire.



Monsieur Roger MOREAU, Madame Simone FOULON, Messieurs Jean-Pierre PRIEUR et Jean-Claude DONATI.

Le comité a décidé d'accorder un don de 150 € aux œuvres sociales et s'est félicité de la bonne participation des adhérents aux différentes manifestations.

Pour l'année 2010, la croisière en Méditerranée a enchanté tous les participants, et le thé dansant a obtenu un énorme succès avec plus de 250 amateurs de danse. Pour 2011, le projet de voyage en Corse en mai est arrêté, la journée verte le 7 juillet, et le traditionnel thé dansant est fixé au dimanche 16 octobre.

Autre fait marquant, lors du 49<sup>ème</sup> congrès départemental de la F.N.A.C.A qui s'est tenu à Gueugnon le dimanche 7 novembre 2010 et qui a rassemblé plus de 600 participants, Monsieur Jean-Pierre PRIEUR s'est vu remettre un diplôme d'honneur et une médaille pour les services rendus à la Fédération avec fidélité et dévouement à la cause des anciens combattants en Afrique du Nord.

Après les félicitations d'usage, l'heureux récipiendaire a remercié chaleureusement Monsieur Roger MOREAU, Maire, pour sa présence à leurs travaux, ainsi que Monsieur Henri VOUILLOIN, Maire adjoint, pour la rédaction et l'insertion de leurs articles dans le Journal de Saône-et-Loire et dans le bulletin municipal SANCÉ échos.

Le fonctionnement du comité local, les excellentes relations entre adhérents et veuves, ainsi que le bilan financier satisfaisant ont clos cette matinée avant de rendre hommage aux combattants de la première guerre mondiale au monument aux morts de la commune.

Monsieur le Maire a vivement remercié les membres du comité pour leur invitation et les a félicités pour leur participation toujours aussi assidue aux différentes manifestations commémoratives de la commune. A midi, et dans une parfaite convivialité, un repas a été pris en commun au restaurant « la Vieille Ferme ». Pour terminer cette belle journée, tous les participants se sont retrouvés à la Salle des Fêtes, car une surprise les attendaient, Monsieur Jean-Pierre PRIEUR avait prévu d'arroser sa décoration en musique, avec des petits gâteaux, et du crémant consommé avec modération bien sûr. Une superbe journée.

## 11 novembre

### Belle commémoration autour du devoir de mémoire

L'armistice du 11 novembre 1918 signé dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, scellait la victoire si chèrement acquise de la France et de ses alliés sur l'Empire allemand, tombé deux jours plus tôt. A 11 h, au son des clairons sur la ligne de front, et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages, le cessez-le-feu devenait effectif et la France pouvait célébrer la victoire. Quatre années de guerre totale prenaient fin.

A SANCÉ, une foule compacte a occupé la cour de la Mairie pour ce 92<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice, une foule où toutes les générations se côtoyaient, les plus jeunes, participant à leur manière à cette commémoration, guidés par les enseignantes de l'école primaire.

Précédé des deux portedrapeaux comme le veut la tradition, l'imposant cortège, composé d'élus, de membres de la F.N.A.C.A fidèles aux rendez-vous commémoratifs, de la population, des enfants des écoles et du Conseil Communal des Enfants, s'est dirigé vers le monument aux morts.

Dans le respect et la dignité, l'Armistice de 1918 a été célébré, rendant un vibrant hommage aux « poilus », sans oublier toutes les victimes des autres guerres qui se sont battues pour notre Liberté. Ces combattants de la « grande guerre » ont hautement servi la République, ils méritent bien l'hommage que la Nation leur rend, chaque année, à cette date anniversaire.

Après le dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts, nos petits Sancéens ont placé des bougies allumées, les « flammes de l'espoir » du Souvenir Français, sur le bord du monument, en souvenir de ceux qui sont morts pour notre liberté et dans l'espoir que leur souvenir nous aide tous à ne pas reproduire ces erreurs du passé. Ensuite, Monsieur Roger MOREAU, Maire, donna lecture du message de Monsieur Hubert FALCO, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Message dans lequel il souligne l'émotion toujours grande de commémorer cet anniversaire, et demande à la Nation de se remémorer ces héros français qui se sont battus avec patriotisme, courage et abnégation pour notre patrie.

Puis, dans la continuité de la manifestation, et

pour rendre un hommage particulier aux vingt-cinq enfants de SANCÉ ayant fait le sacrifice de leur vie pour contribuer à la gloire de notre patrie, les élèves de CM2 ont donné lecture de leurs noms gravés dans la pierre du monument. Ils avaient entre 17 et 21 ans, ils se prénommaient Jean, Philibert, Pierre, Léon, Jules, Amédée, Camille, Benoît, etc. étaient paysans, boulangers, menuisiers, bourgeois ou ouvriers et devinrent soudainement artilleurs, fantassins ou brancardiers.

Cette guerre se résume aujourd'hui à cette macabre énumération et c'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'accomplir notre devoir de mémoire avec recueillement, solennité et respect.

Après l'hymne national chanté par les élèves de l'école primaire, tous les participants ont écouté les sonneries réglementaires qui furent suivies d'une minute de silence en mémoire de tous les « fils » de la France tombés au champ d'honneur. Un moment émouvant...

La participation massive des enfants de l'école primaire a été particulièrement remarquable. Cet événement est l'occasion de saluer l'implication des enseignantes et de leur directrice Madame Geneviève MARC qui ont œuvré à ce grand rassemblement.

Pour clôturer la cérémonie commémorative, Monsieur Roger MOREAU, Maire, félicita la nombreuse assistance et l'invita à rejoindre la Salle des fêtes où un vin d'honneur fut servi.



Les élèves du CM2 énoncent les noms des soldats de SANCÉ ayant fait le sacrifice de leur vie.



Les participants écoutent avec attention l'hymne national chanté par les enfants de l'école primaire.

## Reprise des activités au Sou des Ecoles

La réunion du 30 septembre 2010 a permis d'élire un nouveau bureau. Ont été élus : Thierry SOLIMEO président, Florence BOSSU vice-présidente, Cendrine GIRON secrétaire, Brigitte JOLLY

secrétaire adjointe, Karine TRICHON trésorière et Pierre-Yves PROTHET trésorier adjoint.

La première manifestation a eu lieu le samedi 20 novembre, il s'agissait de la vente de portions de saucisson beaujolais accompagnées de pommes de terre, le tout parfaitement mitonné par le cuisinier de l'équipe Christian DESBOIS.

Puis, le 10 décembre, lors de la vente de sapins, orchestrée par André RUÉ, un chocolat chaud a été offert à chaque enfant de l'école avec en prime la visite du Père Noël, accompagné d'une charmante Mère Noël pour une distribution de papillotes. Pour les plus grands, il y avait éga-

lement une dégustation-vente d'huîtres et de foie gras, accompagnée d'un verre de Mâcon-Villages.

Ensuite, le mardi 14 décembre, le Père Noël est revenu à bord d'une jeep Hotchkiss pour apporter aux enfants de l'école primaire de SANCÉ les traditionnels cadeaux de fin d'année. L'après-midi a commencé par un défilé des enfants derrière le véhicule du Père Noël jusqu'à la Salle des Fêtes. Les enfants de l'école maternelle ont ensuite interprété avec brio le spectacle préparé par leurs enseignantes. Au programme : pour les petits, « Meunier tu dors » et « Danse chinoise », pour les moyens, « Le soleil et la lune » et pour les grands, « Les chiffres des lutins ». Les CP et CE1 se sont alors joints à leurs camarades pour la chorale finale. Le Père Noël a ensuite donné les cadeaux aux enfants,

puis l'après-midi s'est terminé par un goûter avec les mandarines offertes par Monsieur Didier MERCEY du magasin Proxi Super de SANCÉ.

Vendredi 17 décembre, les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont reçu à leur tour leur cadeau.

Pour 2011, le loto aura lieu le dimanche 20 mars. Le marché aux fleurs et la vente de pizzas initialement prévus le samedi 23 avril seront sans doute déplacés. Pour les autres manifestations, la brocante reste prévue en mai et la kermesse en juin.

Les membres du Sou des Ecoles remercient la municipalité et les commerçants locaux de l'aide apportée pour l'organisation des manifestations et souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2011.



La grande section avec le Père Noël.